

Séance du Conseil départemental du 11 mars 2024

Dispositif de soutien aux investissements agricoles

Intervention de Sokona NIAKHATÉ Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen-nes

Monsieur le Président,
Cher-es collègues,

Comme souligné par ce rapport, parmi ses nombreuses spécificités **le Val-de-Marne est l'unique département de la petite couronne francilienne où l'agriculture a encore une place significative.**

À ce titre, les majorités de gauche ont toujours fait de la question agricole un enjeu majeur, et ces politiques ont eu des résultats concrets. **Entre 2010 et 2020, le Val-de-Marne a connu une augmentation de 38 hectares de sa surface agricole !**

Là aussi soulignée dans le rapport, cette politique attentive aux enjeux agricoles a conduit notre collectivité à **cofinancer, avec la Région, les exploitations agricoles de 1998 à 2017**. En 2020¹, le Département s'est doté de la compétence PPAEN – Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels.

Ce long travail aboutit aujourd'hui à cette convention. Nous voterons favorablement cette délibération, qui permettra de débloquer un budget de 70 000€ dès cette année, pouvant aller jusqu'à 100 000€ les années suivantes.

Nous avons en revanche une interrogation sur l'inclusion du « plan 50 000 arbres » dans ce dispositif. Rappelons que le plan 50 000 arbres est supposé correspondre à, je cite « *l'ambition de renforcer la couverture arborée (canopée) et la végétalisation du territoire notamment dans les espaces carencés, les îlots de chaleur* ».

¹ Le 21 septembre 2020.

Nous n'avons rien dans l'absolu contre le financement de plantations d'arbres fruitiers ou de haies bocagères sur des exploitations agricoles.

Mais **nous doutons que cela corresponde au déploiement d'une « canopée » en Val-de-Marne** – canopée qui est, selon le Larousse, « *l'étage sommital de la forêt tropicale humide, qui abrite la majorité des espèces y vivant* »... Nous doutons aussi que cela contribue à résorber des îlots de chaleur, ni à végétaliser des territoires en manque.

Pour résumer, **nous ne sommes pas d'accord pour que le nécessaire soutien aux exploitations agricoles soit utilisé pour faire le « remplissage » des quotas du plan 50 000 arbres !** Cela constituerait pour nous du greenwashing².

Notre groupe ne s'oppose ni à la plantation d'arbres, que nous appelons à accélérer, ni au soutien à l'agriculture. Mais ne mélangeons pas tout, au risque de rendre l'action départementale illisible et incompréhensible pour les Val-de-Marnais·es.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi

² Définition : méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique de manière trompeuse pour améliorer son image.